

CONSULTATION DES DOCUMENTS D'ARCHIVES ET DES TÉMOIGNAGES AUDIOVISUELS ARCHIVÉS À LA FONDATION AUSCHWITZ

DEMANDE DE CONSULTATION

Fiche numéro :	
Date :	
NOM, Prénom du consultant :	
Institution:	
Archive(s) demandée(s) pour consultation :	
But et finalité de la recherche :	
Signatures du consultant et du Directeur de la recherche qui ont pris connaissance des conditions de consultation signalées en annexe.	
Le Directeur	Le consultant
ze sirectedi	Le consultant
NOM:	NOM:
Prénom :	Prénom :
Institution:	Institution:
Pour la Fondation Auschwitz :	
Henri GOLDBERG, Président	Frédéric CRAHAY, Directeur

Fondation Auschwitz – Établissement d'Utilité Publique Gestion : Mémoire d'Auschwitz ASBL – Centre d'Études et de Documentation

Rue aux Laines, 17 boîte 50 - B-1000 Bruxelles - Tél.: +32 (0)2 512 79 98 - Fax: +32 (0)2 512 58 84

<u>www.auschwitz.be</u> – <u>sarah.timperman@auschwitz.be</u>



CONDITIONS DE CONSULTATION ET DE REPRODUCTION DES DOCUMENTS D'ARCHIVES ET DE TÉMOIGNAGES AUDIOVISUELS ARCHIVÉS À LA FONDATION AUSCHWITZ

RÈGLEMENT

1. Conditions de consultation des documents :

Toute consultation est soumise à une autorisation nominale que délivre la Fondation Auschwitz. Pour les étudiants et les chercheurs, l'autorisation n'est délivrée que sur base d'une demande écrite du directeur de la recherche précisant les cadres et les thèmes de celle-ci ainsi que sa finalité. La Fondation Auschwitz se réserve le droit d'accorder ou non l'autorisation de consulter les documents d'archives qu'elle conserve.

2. Conditions d'utilisation et de reproduction des documents :

- Toute utilisation, en partie ou en totalité, du texte, du son et des images doit être conforme au principe du respect dû à la mémoire du ou des rescapé(s) et à la mémoire de la déportation.
- Toute utilisation, en partie ou en totalité, du texte, du son et des images doit tenir compte des droits d'auteur et des droits individuels des tierces personnes. Si ces droits ne sont pas respectés, il incombera au seul demandeur d'en être tenu responsable.
- Toute utilisation en partie ou en totalité, du texte, du son et des images doit obligatoirement faire apparaître la mention suivante : Archives de la Fondation Auschwitz.
- Toute reproduction en partie ou en totalité, du texte, du son et des images est à la discrétion de la Fondation Auschwitz et est soumise à une autorisation nominale que délivre la Fondation. Pour les étudiants et les chercheurs, l'autorisation ne se fait que sur base d'une demande écrite du directeur de la recherche précisant les cadres et thèmes de celle-ci ainsi que sa finalité. La Fondation Auschwitz se réserve le droit d'accorder ou non l'autorisation de reproduire les documents d'archives qu'elle conserve.
- Les noms et les prénoms des témoins du Fonds d'archives des témoignages audiovisuels de rescapés des camps de concentration et centres d'extermination nazis ne peuvent être en aucun cas reproduits. Il est conseillé d'utiliser des noms d'emprunt avec indication de la cote d'archive de la Fondation Auschwitz.
- La (les) reproduction(s) autorisée(s) par la Fondation Auschwitz ne pourra (pourront) en aucun cas être reproduite(s) ni communiquée(s) à un tiers sans autorisation nominale préalable de la Fondation Auschwitz.
- La Fondation Auschwitz se réserve le droit de supprimer les noms des personnes privées sur les reproductions des documents qu'elle conserve.
- Toute reproduction doit entraîner le dépôt par le demandeur d'un exemplaire de chaque utilisation qui a été faite de la (des) reproduction(s) autorisée(s).

3. Avertissement:

Par mesure de précaution, les interviews de rescapés telles que nous les enregistrons à la Fondation Auschwitz ne sont pas destinées, ni par leur forme ni par leur contenu, à un usage ou à une diffusion publique. Leur finalité est à la fois la recherche scientifique et la pédagogie.

4. Ce règlement est annexé à la fiche de consultation numéro , date , de

Fondation Auschwitz – Établissement d'Utilité Publique Gestion : Mémoire d'Auschwitz ASBL – Centre d'Études et de Documentation

Rue aux Laines, 17 boîte 50 – B-1000 Bruxelles – Tél. : +32 (0)2 512 79 98 – Fax : +32 (0)2 512 58 84 <u>www.auschwitz.be</u> – <u>sarah.timperman@auschwitz.be</u>